

Incendies de Mulsanne : le procès

Un homme de 37 ans sera jugé lundi prochain par le tribunal correctionnel du Mans pour une partie des incendies survenus au cours de l'été 2015 en Sarthe. Il avait déjà été condamné pour pyromanie.



Mulsanne, vendredi 10 juillet 2015. 107 hectares de forêt ont été brûlés sur les communes de Mulsanne et Teloché, Photo archives - Le Maine Libre - Hervé Petitbon

Natacha LONGERAY
natacha.longeray@maine-libre.com

Été 2015, la Sarthe s'embrase. Du côté de Mulsanne surtout. L'incendie des 10 et 11 juillet, premier d'une longue série, aura marqué les esprits. L'épaisse colonne de fumée est visible à des kilomètres à la ronde. Plus de 200 sapeurs-pompiers sont mobilisés et un bombardier d'eau est appelé en renfort pour éteindre le feu.

Un non-lieu a été prononcé pour certains incendies

À l'heure des bilans, on parle de 107 hectares de forêt brûlés sur les communes de Mulsanne et Teloché, soit

l'équivalent de 200 terrains de football. La plaie est béante, les peurs s'intensifient avec de nouveaux départs de feux. Ici et ailleurs. Lundi prochain, l'incendiaire présumé comparaitra pour des feux commis entre le 10 juillet et le 6 septembre 2015 à Mulsanne, Teloché, Raudin, mais aussi à Brette-les-Pins, Roézé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte et La Suze-sur-Sarthe. Un non-lieu a notamment été prononcé pour les incendies de Mulsanne des 5, 11 et 21 août.

« Une personnalité fragile »

Âgé de 37 ans, le prévenu a été arrêté le 13 octobre 2015, chez lui, à Ecommoy. Puis écroué en préventive à la maison d'arrêt des Croisettes. M^e

Jennifer Neveu, son avocat, évoque « une personnalité fragile ». C'est un garçon « isolé sur le plan familial, qui a besoin d'exister. Sa vie est un vide et il est attiré par le feu. »

Par le passé, il a été jeune sapeur-pompier volontaire, avant d'être empêché pour hémophilie. L'homme a déjà été condamné, avec son frère, pour des feux allumés entre 2004 et 2009 sur le secteur de Parigné-le-Pôlin. « Il est pénalement responsable mais simple d'esprit », livre M^e Neveu, qui ne sait pas comment son client va réagir à l'audience. « Il a dû mal à répondre aux questions et n'est pas en mesure de dater les événements. »

Confirmera-t-il les modes opératoires déterminés par l'enquête, à savoir les jets de balles de tennis

ou de tuyaux en plastique enflammés ? Continuera-t-il à désigner deux complices, bien que ceux-ci aient été finalement écartés de toute participation ?

Plus jamais ça !

Du côté des victimes, plus de 40 personnes ou entités se sont portées parties civiles, à commencer par la mairie de Mulsanne. Contacté, le maire Jean-Yves Lecocq veut « aller au bout de la démarche » pour la symbolique, pour que « ça passe l'envie à d'autres de recommencer ». Plus jamais ça ! C'est le message que l'on souhaite porter à Mulsanne, où la volonté de replanter, parmi les 70 propriétaires forestiers touchés, reste timide.